



17 septembre 2014

(14-5189)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Animal and Plant Health Inspection Service</i> - APHIS (Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Viande de bœuf
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Argentine
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Proposed Rule: Imports: Beef from a Region in Argentina</i> (Proposition de règle. Importations: viande de bœuf en provenance d'une région de l'Argentine) - Dossier (<i>Docket</i>) n° APHIS-2014-0032). Langue(s): anglais. Nombre de pages: 7 http://www.regulations.gov/#!documentDetail:D=APHIS-2014-0032-0001
6.	Teneur: Le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) propose de modifier la réglementation régissant l'importation de certains animaux, de viandes et d'autres produits d'origine animale de façon à permettre, sous certaines conditions, l'importation de viande de bœuf fraîche (réfrigérée ou congelée) en provenance du "nord de l'Argentine", dénomination qui regroupe le territoire situé au nord de la Patagonie Sud et la Patagonie Nord B. Se fondant sur les éléments probants contenus dans une récente évaluation de risque, l'APHIS estime que de la viande de bœuf fraîche (réfrigérée ou congelée) peut être importée depuis le nord de l'Argentine d'une manière sûre si certaines conditions sont remplies. La mesure proposée permettrait l'importation aux États-Unis de viande de bœuf en provenance du nord de l'Argentine tout en continuant à protéger les États-Unis contre l'introduction de la fièvre aphteuse. <i>Federal Register</i> , volume 79, n° 168, vendredi 29 août 2014, pages 51508 à 51514.
7.	Objectif et raison d'être: <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): Sans objet</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): Sans objet</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): Sans objet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 28 October 2014.</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Le public peut communiquer des observations par l'un des deux moyens suivants:</p> <p>Portail fédéral sur l'élaboration de la réglementation (<i>Federal eRulemaking Portal</i>): Suivre le lien: http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0032.</p> <p>Courrier postal/privé: Les observations sont à envoyer à l'adresse suivante: Docket No. APHIS-2014-0032, Regulatory Analysis and Development, PPD, APHIS, Station 3A-03.8, 4700 River Road Unit 118, Riverdale, MD 20737-1238.</p> <p>Les documents justificatifs et toute observations reçue au sujet de ce dossier (<i>docket</i>) peuvent être consultés à l'adresse http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0032</p> <p>Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à: Dr Silvia Kreindel, Senior Staff Veterinarian, Regionalization Evaluation Services, National Import Export Services, Veterinary Services, APHIS, 4700 River Road Unit 38, Riverdale, MD 20737-1231; Téléphone: +(301) 851 3313.</p>
13.	<p>Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250. Téléphone: +(1 202) 720 1301; Fax: +(1 202) 720 0433; Courrier électronique: us.spsenquiry@fas.usda.gov</p>